

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

LA DÉCISION D'UN COMITÉ INFLUANT SUR LES PÊCHES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'espère que les conservateurs ne partiront pas avec le placard à chaus-sures après les élections.

Une voix: C'est bas.

M. Fulton: Ma question s'adresse au ministre des Pêches et Océans. Le 30 novembre, il a reçu une lettre du ministre des pêches de Colombie-Britannique au sujet de la décision du GATT, qui faisait remarquer que la décision avait de graves conséquences pour le contrôle des exportations et la gestion des ressources naturelles. M. Savage disait:

La Colombie-Britannique remarque que toute protection de certaines pratiques provinciales a pour effet de porter atteintes aux pratiques qui ne sont pas ainsi protégées. En protégeant la politique de la côte Est, le texte officiel peut être interprété comme annulant la politique de la côte Ouest dont l'intention est la même.

Il conclut en disant:

A défaut d'une solution à ce problème le gouvernement de Colombie-Britannique pourrait se trouver soumis à de fortes pressions pour qu'il revoise son appui à l'accord entre le Canada et les États-Unis.

Le ministre pourrait-il confirmer que le gouvernement du Canada s'opposera à la décision du GATT, comme il le disait à la Chambre le 18 novembre?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je n'ai pas la lettre de l'hon. Savage devant moi. Cependant, comme je l'ai dit à la Chambre et au secteur des pêches de Colombie-Britannique à propos des règlements que l'on applique aux exportations de saumon et de hareng non transformés, nous avons l'intention de respecter nos obligations vis-à-vis des pêcheurs de la côte Ouest, des usines de transformation et du GATT. Nous avons l'intention de prendre tous ces facteurs en considération en préparant notre défense devant le conseil du GATT.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, hier, le ministre des Pêches et des Océans a affirmé qu'il ne se souvenait pas du contexte dans lequel il avait fait une certaine déclaration. Je vais lui rafraîchir la mémoire. A la question de savoir quelles mesures il avait l'intention de prendre à l'égard de la décision du groupe spécial du GATT, le ministre avait dit, et je cite le harsard, page 10922:

Il s'agit d'une recommandation du groupe spécial qui sera probablement rejetée par le conseil du GATT dont nous sommes membres et où nous nous y opposerons.

Est-ce là, oui ou non, la position du gouvernement du Canada? Peut-être le ministre des Pêches n'était-il pas à la Chambre le 18 novembre?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à des représentants de l'industrie, dont certains venaient de la circonscription du député, nous consulterons les entreprises de conditionnement, les syndicats et d'autres et préparerons la réponse du gouvernement à la recommandation du groupe spécial du GATT. Je voudrais ajouter que cette recommandation ne devient une décision du GATT qu'après sa ratification finale par le conseil de l'organisation.

Questions orales

M. McCurdy: Y êtes-vous opposé ou non?

M. Siddon: J'ai l'intention, avec l'aide de l'industrie de la pêche que je représente, de faire tout en mon possible pour défendre les intérêts de l'industrie.

M. Rodriguez: Mais qu'en pensez-vous?

M. Siddon: Si le député estime que cette action équivaut à de l'opposition, alors je suis certainement opposé à tout ce qui n'est pas dans l'intérêt de nos pêcheurs.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE ZIMBABWE—LA DÉTENTION SANS INCULPATION D'UN CITOYEN CANADIEN

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Est-il vrai qu'un citoyen canadien, Dick Laban, est détenu dans une prison du Zimbabwe depuis plusieurs mois sans même être formellement inculpé? Que fait le ministère des Affaires extérieures pour s'assurer que M. Laban est traité conformément aux règles de la justice fondamentale, dans un pays où les droits de la personne n'ont pas une très grande valeur?

[Français]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, en effet, nous sommes au courant du cas de M. Laban. Il est détenu, comme mon collègue l'a dit, au Zimbabwe. Il reçoit régulièrement la visite d'un agent de notre Haut-commissariat. Il reçoit également la visite de sa famille et de ses amis qui lui apportent des livres et des denrées alimentaires. Il est en bonne santé. Il est bien traité. Il a retenu les services d'un avocat. Il est accusé d'avoir fourni en 1984 des informations au Service de renseignements de l'Afrique du Sud. Une audience devait avoir lieu le 8 décembre, et nous attendons par notre Haut-commissariat des nouvelles de cette audience.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

LES MOULES TOXIQUES—LE PLAN D'ACTION—LES INSTANCES QU'ON AURAIT FAITES AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Au sujet de l'affaire des moules toxiques, le ministre a déclaré aujourd'hui avec insistance que vendredi dernier, il avait «un plan d'action très précis» pour le retrait des moules du marché.

S'il avait un tel plan d'action, peut-il expliquer pourquoi, après qu'il eut annoncé le retrait du marché de tous les coquillages de la région atlantique du Canada, ses fonctionnaires ont communiqué avec le gouvernement de l'Ontario pour tenter de le convaincre de revenir sur sa décision d'interdire toutes les moules, dont celles qui ne proviennent pas de l'Île-du-Prince-